

**Immeuble sis à : SEVRAN
48 route d'Aulnay**

AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 15 DECEMBRE 2020

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT et le

Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY et par-devant nous Greffier ;

A comparu Maître Ingrid FOY, Avocat du CREDIT LYONNAIS, poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT :

Qu'en vue de l'audience d'adjudication du 15 décembre 2020, la SCP SABOURIN & VAYSSOU, huissiers de justice, a procédé à des investigations afin de connaître les conditions actuelles d'occupation du bien dont s'agit.

Qu'il ressort de ces investigations que :

1/ Le rez-de-chaussée de l'immeuble est occupé, depuis le mois de juin 2019, par Madame Sarah EVBOWAYE et Monsieur Osazé ONOMA, moyennant un loyer mensuel de 700 €.

Qu'aucun bail n'a toutefois été communiqué.

2/ L'accès aux 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble est condamné par une planche en bois.

Il est ci-après donné copie de la sommation interpellative signifiée aux propriétaires saisis le 19 octobre 2020

Que l'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation résultant de l'exposé ci-annexé sans aucun recours, ni action contre le poursuivant et/ou ses conseils.

Et Maître Ingrid FOY, Avocat, a signé avec nous Secrétaire-Greffier, sous toutes réserves.

SAFAR & ASSOCIES
Société d'Huissiers de Justice

Patrick SAFAR
Huissier de Justice

Anne-Sophie LANCELOT
Huissière de Justice Salariée

20 Boulevard Gambetta
CS 70261
77002 MELUN Cedex

☎ : 01 60 68 34 24

☎ : 01 60 68 16 80

✉: Imarciniak@huissiermelun77.fr

Adresse du site :
www.safarelassociés.fr

Identifiant : 24151

Mot de passe : 958290


 Paiement par carte bancaire accepté

DDFIP SEINE ET MARNE
IBAN N°: FR 30 40031 00901 00001127028 02
BIC: CCGFRPPXXX

Heure d'ouverture du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h à 16h

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

REFERENCES A
RAPPELER
MD:56799 - LM

COUT DE L'ACTE	
Emol.	53,62
SCT	7,67

H.T.	61,29
Tva 20%	12,26
Taxe	14,89
Timbres	3,20

T.T.C	91,64



SOMMATION INTERPELLATIVE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE *Dix-neuf octobre deux mille dix-neuf*

Nous, SAFAR & ASSOCIES, société d'Huissiers de Justice, titulaire d'un office d'huissiers de justice près le Tribunal de Grande Instance de MELUN, en résidence à MELUN (77000) 20 Boulevard Gambetta, soussignée,

À :

Monsieur GRATIA François, Louis, Jean, Marie
Né le 02/05/1958 à CLICHANT-SUR-ORNE (Calvados)
76 Avenue du Grand Morin
77150 LESIGNY

Madame GRATIA Georgette née TOHOUCO
Le 11/03/1961 à N'KONGSAMBA (Cameroun)
76 Avenue du Grand Morin
77150 LESIGNY

Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte

À LA DEMANDE DE :

S A CREDIT LYONNAIS, inscrite sous le N° 954 509 741 au registre du commerce et des sociétés de LYON, dont le siège social est à (69000) LYON, 18 Rue de la République, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, y domiciliés

JE VOUS RAPPELE QUE :

Le CREDIT LYONNAIS poursuit la vente forcée des lots 1 (un pavillon d'habitation d'un rez-de-chaussée et de 2 étages) et 4 (droit de jouissance privative d'une cour située sur le devant de la propriété) vous appartenant, et dépendant d'un ensemble immobilier situé 48 route d'Aulnay à SEVRAN (93).
Cadastré section AD n°106 pour une contenance de 05a 40 ca.

Dans le cadre d'une enquête concernant les conditions d'occupation desdits biens, il ressort que l'accès au 1^{er} et 2^{ème} étages est totalement condamné par une planche en bois.

Le requérant entend donc connaître les raisons pour lesquelles cet accès a été condamné.

EN CONSÉQUENCE JE VOUS FAIS SOMMATION IMMEDIATEMENT ET SANS DÉLAI DE :

- M'INDIQUER LES RAISONS POUR LESQUELLES L' ACCES AU 1^{ER} ET 2^{EME} ETAGES A ETE CONDAMNE.

CE A QUOI IL M'A ÉTÉ RÉPONDU : *Par Mrs GRATIA Georgette, au nom de,*
"
Nous avons condamné l'accès parce que la structure
du 1^{er} étage est partie et nous avons peur que les
étages soient squattés parce qu'il n'y a pas de
locataire"

Requis de signer cette réponse

Contre laquelle réponse, j'ai fait au nom du requérant toutes réserves et toutes protestations que de droit.

SAFAR & ASSOCIES
Société d'Huissiers de Justice

Patrick SAFAR
Huissier de Justice
Anne-Sophie LANCELOT
Huissière de Justice Salariée

20 Boulevard Gambetta
CS 70261
77002 MELUN Cedex

☎ : 01.60.68.34.24
☎ : 01 60 68 16 80

✉: lmarchiniak@huissiermelun77.fr

Adresse du site :
www.safarelassociés.fr

Identifiant : 24151

Mot de passe : 958290



Paiement par carte bancaire accepté

DDFIP SEINE ET MARNE
IBAN N°: FR 38 40031 00001 00001 127028 02
BIC: CDCGFRPPXXX

Heure d'ouverture du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h à 16h

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:56799 - LM

COUT DE L'ACTE	
Emol.	53,62
SCT	7,67
H.T.	61,29
Tva 20%	12,26
Taxe	14,89
Timbres	1,60
T.T.C	92,04



MD:56799

Acte : 2916

PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE PHYSIQUE

Requérant : CREDIT LYONNAIS

Titre de l'acte signifié : une SOMMATION INTERPELLATIVE

Date de signification : 19 octobre 2020

Destinataire : **Madame GRATIA Georgette** née TOHOUCO demeurant 76 Avenue du Grand Morin 77150 LESIGNY

Cet acte a été signifié par Huissier de Justice, au destinataire susnommé ainsi déclaré.

Le présent acte est soumis à taxe fiscale. L'acte comporte 2 feuilles.

Anne-Sophie LANCELOT



SAFAR & ASSOCIES
Société d'Huissiers de Justice

Patrick SAFAR
Huissier de Justice

Anne-Sophie LANCELOT
Huissière de Justice Salariée

20 Boulevard Gambetta
CS 70261
77002 MELUN Cedex

☎ : 01.60.68.34.24
☎ : 01 60 68 16 80

✉: lmarchniak@huissiermelun77.fr

Adresse du site :
www.safarelassocies.fr

Identifiant : 24151

Mot de passe : 956290

 Paiement par carte bancaire accepté

DDFIP SEINE ET MARNE
IBAN N°: FR 30 40031 00001 00001 127026 02
BIC: CJCXFR33XXX

Heure d'ouverture du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h à 16h

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER
MD:56799 - LM

COUT DE L'ACTE	
Emol.	53,62
SC.T	7,67

H.T.	61,29
Tva 20%	12,26
Taxe	14,89
Timbres	1,60

T.T.C.	<i>90,04</i>



MD:56799

Acte : 2916

REMISE A UN TIERS PRESENT AU DOMICILE

Requérant : CREDIT LYONNAIS

Titre de l'acte signifié : une SOMMATION INTERPELLATIVE

Date de signification : 19 octobre 2020

Destinataire : Monsieur GRATIA François, Louis, Jean, Marie demeurant 76 Avenue du Grand Morin 77150 LESIGNY

Les circonstances rendent impossibles la signification à personne ,

✓ L'intéressé est absent.

L'acte a été délivré par Huissier de Justice, à Madame GRATIA Georgette, son épouse ainsi déclaré, rencontré(e) dans les lieux, qui a certifié le domicile et a accepté de recevoir l'enveloppe contenant copie de l'acte,

Cette enveloppe est fermée et ne comporte d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli.

✓ L'adresse est confirmée par la personne rencontrée sur place.

Un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise a été laissé ce jour au domicile.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi.

Le présent acte soumis à taxe fiscale L'acte comporte 2 feuilles.

Anne-Sophie LANCELOT

